



Beaumont Saint-Cyr

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE
L'ECOLE DU LAC
2023/2024**

MAIRIE DE BEAUMONT SAINT-CYR

Préambule :

Ce projet pédagogique est élaboré à partir du Projet Educatif de Territoire (**PEdT**) de la commune de BEAUMONT SAINT-CYR. Ce PEdT a été renouvelé par le Comité de pilotage le 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 mai 2024. Les valeurs éducatives du Comité de Pilotage sont : le Respect, la Solidarité et l'Ouverture. C'est au travers du Projet Pédagogique, de nos Projets d'Animations et nos Temps d'Activités Périscolaires que nous ferons ressortir ces valeurs éducatives.

Les accueils périscolaires sont des lieux qui font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ils sont pilotés par la mairie de BEAUMONT SAINT-CYR.

Ces structures sont de nature à être des accueils de loisirs avant et après l'école et durant la pause méridienne. Il ne s'agit pas simplement d'un simple moyen de garde pour les parents mais d'un endroit de socialisation, d'épanouissement, d'échange ou le respect du rythme de chaque enfant est une priorité. Pour l'enfant c'est un lieu de détente, de découverte et de loisirs ou il pourra choisir les activités qui l'intéressent.

Environnement :

La commune de BEAUMONT SAINT-CYR est, depuis le 1er janvier 2017, une commune nouvelle française située dans le département de la Vienne . La commune nouvelle regroupe les communes de BEAUMONT et de SAINT-CYR qui deviennent des communes déléguées, son chef-lieu se situe à BEAUMONT.

Organisateur :

Mairie de BEAUMONT SAINT-CYR, 25 place du 11 Novembre, 86490 BEAUMONT SAINT-CYR.

Les accueils périscolaires sont déclarés pour la période de Septembre N à Juillet N+1.

Les numéros de déclaration auprès de la SDJES pour l'année scolaire 2023/2024 sont :

- **École du Lac** : n°0860434AP000323 et n°0860434AP000423

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE DE BEAUMONT SAINT-CYR

CONCERNANT LES TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES

Répondre aux différents besoins de garde :

- o Organiser un accueil de loisirs durant les temps périscolaires
- o Adapter l'amplitude horaire aux besoins des familles

Assurer la sécurité du public accueilli :

- o Répondre aux quotas et qualités d'encadrement selon le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 établis par le Ministère de la Cohésion Sociale
- o Utiliser des locaux et du matériel aux normes
- o Assurer une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés

Respecter le rythme de chaque enfant :

- o Tenir compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil
- o Permettre de choisir son activité

Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :

- o Faire l'expérience de l'éco-citoyenneté
- o Définir la notion de respect
- o Définir un cadre et des règles collectives
- o Donner une place à chacun

Favoriser l'acquisition de l'autonomie :

- o Apprendre les gestes du quotidien
- o Participer aux tâches quotidiennes
- o Encourager les idées et initiatives
- o Aménager l'espace

Associer les parents et renforcer les liens avec les familles :

- o Accueillir et faire connaissance
- o Informer les familles
- o Associer les parents au fonctionnement

Être un lien entre les familles et l'école :

- o Associer le projet d'école avec les activités périscolaires
- o Des outils (cahier, panneaux affichage...) pour transmettre les informations des enfants entre l'école et les familles.

Les Objectifs opérationnels :

- 1 Favoriser la participation des enfants dans les temps périscolaires, en les incitant à s'exprimer, à s'investir, à faire des choix.

Mise en œuvre :

Organiser des temps de concertation : Selon la tranche d'âge, adapter les temps de discussion entre les enfants et les animateurs sur les activités mises en place ou à mettre en place (en autonomie ou avec l'aide d'un animateur). Prendre en compte l'avis et les propositions de chaque enfant, c'est considérer chaque enfant comme un individu à part entière, mais c'est aussi pour l'équipe un moyen de revoir en permanence le fonctionnement et les activités.

De mettre en place par l'équipe d'animation des projets d'animations. Cette année scolaire 2023/2024, l'accueil périscolaire de l'**École du Lac** a pour projet d'animation :

« Les pays participants au jeux olympique et les jeux olympiques de Paris 2024 »

Evaluation :

- Y- a-t-il eu des temps de concertation dès le début de l'année ?
- La fréquence des temps de paroles, de bilan (plusieurs fois par semaine, une fois par mois...) ?
- De manière formel (réunion d'enfant) ou informel ?
- Utilisation de différents supports selon l'âge des enfants (orale, écrite, pictogramme...) ?
- Tous les enfants se sont exprimés ?
- Les animateurs ont-ils pris en compte les remarques et propositions ? Quel ont été les changements apportés ?
-

Instaurer des relations de confiance : Donner des responsabilités à chaque enfant sur la base du volontariat. Valoriser à tout moment les actions du groupe ou de chaque enfant. Favoriser l'entraide, l'écoute et la collaboration des enfants. Respecter chaque enfant tel qu'il est et le mettre en confiance.

Evaluation :

- Comment les enfants ont-ils été responsabilisés ? A quel moment ?
- Le volontariat a-t-il été croissant ou décroissant durant l'année scolaire ?
- Comment les enfants ont-ils été valorisés ?

Permettre le choix des activités :

Nous donnons la possibilité aux enfants de choisir leurs activités sur les TAP. Pour les enfants d'élémentaire, après une première période de découverte de chaque activité, les enfants choisissent ensuite celles qu'ils souhaitent pratiquer. Les enfants s'initieront ensuite sur les activités pendant des cycles de 2 à 6 séances. Pour les enfants de maternelle, l'équipe d'animation propose de 2 à 3 activités pendant une heure. Les enfants tournent sur les activités qu'ils préfèrent et ne sont pas obligés de toutes les faire. Sur les accueils du matin et du soir, les enfants sont libres de faire ce qu'ils veulent. Ils proposent eux même leurs activités et ont la possibilité de ne rien faire. Les animateurs proposent cependant des animations afin de leur faire découvrir de nouvelles activités, toujours en lien avec les centres d'intérêt des enfants.

Evaluation :

- Les enfants ont-ils choisi leurs activités ?
- Utilisation de différents supports selon l'âge des enfants (orale, écrite, pictogramme...) ?
- Ont-ils pratiqué plusieurs activités ?
- Comment ont-ils choisi (par rapport au copain, à l'activité...)
- Les enfants ont-ils proposé des activités et à quel moment ?
- Quels a-t-on mis à disposition des enfants pour proposer les activités (livre, internet, matériel pédagogique...) ?

2- *Aménager les différents temps d'accueils et les locaux de sorte à ce que chaque enfant passe sa journée dans une ambiance conviviale et détendue, dans le respect du rythme de chacun.*

Mise en œuvre :

- Prendre le temps de ne rien faire, permettre à l'enfant de participer aux activités à son rythme :

L'animateur devra prendre en compte l'état de fatigue ou d'énerverment des enfants pour adapter au mieux le déroulement de chaque temps d'accueils (le matin, l'après-midi et le soir). Donner la possibilité aux enfants de mettre en suspend l'activité en cours afin d'y revenir plus tard lorsqu'ils en auront de nouveau envie. L'animateur doit être force de proposition et en capacité de proposer des activités adaptées au moment de la journée.

Evaluation :

- Comment les animateurs ont-ils aménagé les locaux et les différents temps afin de respecter le rythme de chaque enfant ?
- Les enfants ont-ils la possibilité de ne rien faire ? A quel moment ?
- Comment les animateurs se sont adaptés au rythme des enfants ?
 - Garantir des temps où les enfants peuvent utiliser les différents lieux des accueils selon leurs envies :

Aménager les locaux selon les idées des enfants :

Ne pas matérialiser de limite dans la structure mais donné la possibilité aux enfants de s'approprier les locaux dans la mesure du possible. L'école et l'accueil périscolaire ne sont pas des structures figées, elles doivent être en permanence réaménagées pour le confort des enfants et l'évolution des projets et des différentes générations.

Organiser des passerelles entre les CM2 et la Maison des jeunes : découverte de la Maison des Jeunes et de ses activités.

Evaluation :

- Comment les animateurs ont-ils aménagé les locaux et les différents temps afin de respecter le rythme de chaque enfant ?
- Les idées des enfants sur l'aménagement ont-ils été pris en compte ?
- Quel aménagement a été fait pendant l'année scolaire

3- Faire de l'enfant l'acteur de son propre épanouissement et contribuer à l'éveil de sa personnalité.

Mise en œuvre :

- Apporter aux enfants l'acquisition du savoir vivre, du savoir-faire, du savoir être (apprendre à) afin d'accompagner l'enfant dans certaines phases d'apprentissage :

Proposer des activités diverses et variées afin de satisfaire chaque enfant.

Profiter de chaque moment afin d'apporter aux enfants des techniques, des valeurs, des questionnements sur ce qu'ils font, sur ce qui les entoure.

Laisser l'enfant faire par soi-même, expérimenter, faire des erreurs et valoriser les réalisations de chacun.

Evaluation :

- Les animateurs ont-ils des moments pour faire des recherches d'activités, d'échanger sur leur pratique ?
- Les activités sont-elles favorables à l'expérimentation (manuelles, scientifiques, techniques...)
 - Donner la possibilité aux enfants de découvrir de nouveaux jeux, de nouvelles activités :

Offrir une large gamme d'animation dans les différents domaines d'activités (artistiques, sportives, culturelles, d'expressions...)

L'équipe d'animation doit être en recherche permanente de jeux et d'activités, elle doit également avoir un regard actuel sur les tendances du moment en terme de loisir.

Evaluation :

- Les animateurs ont-ils des moments pour faire des recherches d'activités, pour échanger sur leur pratique ?
 - Développer des activités liées à son environnement (ce qui l'entoure) :

Lors des Temps d'Activités Périscolaires, nous faisons intervenir des associations locales dans des domaines différents (sportives, culturelles, de loisirs...) afin de faire naître chez les enfants des vocations et futures passions.

Evaluation :

- Quelles sont les associations qui sont intervenues, d'où viennent-elle ?
- Les enfants se sont-ils inscrits dans ces associations ?

4- Promouvoir les accueils périscolaires et valoriser l'action éducative.

Mise en œuvre :

- Travailler sur la posture de l'animateur :

Prendre le temps d'accueillir les parents et les enfants le matin et le soir, les inviter à entrer, à participer à l'activité de leurs enfants.

En encourageant les animateurs à discuter avec les parents.

En étant attentif à son comportement, son attitude, son vocabulaire, avoir une posture professionnelle

Communication non verbale sur les activités périscolaires (temps fort, affichage, flyer, mail, petit journal...)

Evaluation :

- Le retour des parents est-il bon sur l'accueil des animateurs (réunion publique, conseil d'école, APE...) ?
- Les parents communiquent ils plus ?
 - Informer les parents :

En les informant le plus régulièrement possible sur des informations diverses (menus de la cantine, programme des TAP, facturation, info diverses) en organisant des réunions ou en correspondant par mail, flyers.

Organiser des temps forts.

Evaluation :

- Comment communique-t-on avec les parents, à quelle fréquence, pour les informer de quoi ?
- A-t-on organisé un temps fort ?

5- Favoriser la mixité et le vivre ensemble

Mise en œuvre :

- Permettre aux enfants de se côtoyer sans restriction d'âge, de niveau ou de sexe.

Nous souhaitons, sur les accueils périscolaires du matin et du soir et sur la pause méridienne, permettre aux enfants d'élémentaire et de maternelle d'être ensemble, de décroquer l'ordre établi par les niveaux scolaires afin de favoriser une mixité d'âge. Nous permettons à chaque enfant d'aller sur les différents espaces aménagés sans restriction ou de limite d'âge (ex : des petites

sections peuvent se retrouver à faire des jeux collectifs avec des CM2. Nous adaptons la règle pour les petites sections et demandons aux plus grands d'être vigilants et responsables).

Evaluation :

- Quels temps ont été aménagés afin de permettre la mixité ?

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lieux :

École du Lac

1 rue de la Mairie, SAINT-CYR, BEAUMONT SAINT-CYR

Description :

L'école dispose d'une classe maternelle et trois classes élémentaires, d'une bibliothèque et d'une cour.

Nous avons également une salle dédiée au TAP, un accueil périscolaire, un dortoir et une salle de motricité.

Dans certain cas, nous disposons également de la salle socio-éducative et du city stade de la commune. Ils sont accessibles directement de l'école par un chemin piétonnier.

Le public :

Les accueils périscolaires accueillent tous les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Les locaux nous permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure pour cette année scolaire.

Capacité d'accueil (déclaré à la SDJES) :

Accueil Périscolaire de l'École du Lac :

Accueil périscolaire du matin et du soir et mercredi après-midi

25 enfants (- de 6 ans), 30 enfants (+ de 6 ans), total : 70 enfants

Temps d'activités périscolaires

30 enfants (- de 6 ans), 70 enfants (+ de 6 ans), total : 100 enfants

Horaires :

- ❖ *Périscolaire du matin* : 7h15 à 9h00
- ❖ *Temps d'Activités Périscolaires (TAP)* : Mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45
- ❖ *Périscolaire du soir* : Lundi de 15h45 à 18h45, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h45

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR
25 Place du 11 novembre - Beaumont
86490 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 85 50 55 - Fax 05 49 85 12 69

MAIRIE de SAINT-CYR
1 rue de la mairie – SAINT-CYR
86130 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 52 40 37 - Fax 05 49 62 58 31

❖ Périscolaire du mercredi après-midi : 12h00 à 18h45

Périscolaire du mercredi après-midi :

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi commencera dès 12h00 jusqu'à 18h45.

Les activités principales se dérouleront de **14h00 à 16h30**. Le goûter sera pris de 16h30 à 17h00.

L'enfant attendra le retour en famille jusqu'à 18h45.

Les accueils périscolaires fonctionnent durant les périodes scolaires (sauf les jours fériés).

Taux d'encadrement (PEdT) :

1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans.

1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

L'équipe :

Accueil périscolaire du matin et du soir :

1 directeur : BPJEPS LTP

1 référente de l'accueil périscolaire : BAFA, BAFD en cours

3 animatrices titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance

1 animateur en formation BPJEPS APT

Temps d'activités périscolaires :

1 directeur : BPJEPS LTP

1 référente de l'accueil périscolaire : BAFA, BAFD en cours

3 animateurs titulaires du BAFA ou du CAP petite enfance

1 animateur en formation BPJEPS APT

Nous mettons en place des temps de réunion en équipe et de préparation d'activités tous les lundis de la première semaine de chaque vacance (4h). Ces temps de réunion nous permettent également de travailler, de réajuster nos objectifs et leurs mises en œuvre. Ils permettent également de prévoir des activités en lien avec les propositions des enfants.

En plus de l'équipe pédagogique, des prestataires extérieurs interviennent (titulaires de brevet d'état, BAFA, CAP petite enfance ou des intervenants non diplômés ces intervenants sont également déclarés auprès de la SDJES).

Les transports :

- Les déplacements se font dans la plupart du temps à pied, surtout sur le temps des TAP afin de rejoindre les lieux d'activités comme la salle socio-éducative et le city stade. La municipalité a aménagé un chemin praticable (rejoignant l'école à la salle socio-éducative à travers champs) afin d'éviter de passer par le centre bourg, jugé trop dangereux en raison de

l'absence de trottoir par endroit. Des déplacements en minibus se font également notamment afin d'aller à la bibliothèque et au Lac de Saint Cyr.

Nous disposons de deux mini bus 9 places chacun. Nous disposons de 8 rehausseurs adaptés à la morphologie des enfants. Ils sont utilisés surtout sur le temps d'accueil périscolaire du mercredi et lors des TAP.

Le Projet d'Accueil Individualisé :

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire, et se nomme ainsi parfois PAIP (projet d'accueil individualisé périscolaire).

Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou, avec son accord et sa participation, par le directeur d'école ou le chef d'établissement à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant, en concertation avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- Les régimes alimentaires à appliquer,
- Les conditions des prises de repas,
- Les aménagements d'horaires,
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,
- Les activités de substitution proposées.

Les tarifs :



TARIFS CANTINE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

REPAS CANTINE							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif	0,89 €	2,66 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	3,25 €	3,25 €
Repas adulte	au prix d'achat						
PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif par 1/4 d'heure	0,12 €	0,31 €	0,37 €	0,39 €	0,41 €	0,43 €	0,43 €
dépassement d'horaire	8 € par 1/4 d'heure						
PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif sans repas	1,97 €	3,93 €	4,59 €	6,55 €	6,88 €	7,21 €	7,21 €
tarif avec repas	2,85 €	6,59 €	7,39 €	9,50 €	9,98 €	10,45 €	10,46 €
GOUTER	Coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +
	Tarif	0,16 €	0,49 €	0,51 €	0,54 €	0,57 €	0,59 €

Déroulement des journées :

- **L'accueil périscolaire du matin :**

7h15 : ouverture de l'accueil périscolaire du matin par l'équipe d'animation périscolaire.

Le matin les enfants arrivent de manière échelonnée, des activités et du matériel sont mis à leur disposition en libre-service. L'accueil est aménagé de manière à respecter le rythme de chacun (jeux calme, espace lecture, espace dessin...). Une personne est en charge d'accueillir chaque enfant et son parent. Son attitude doit être avenante et accueillante en ayant toujours un petit mot pour chacun. L'autre personne peut proposer pour ceux qui le souhaitent une activité « fil rouge » (production, activité collective sur un thème précis). Les thèmes de ces activités changent après chaque vacance. La mixité entre les différents enfants d'élémentaires et de maternelles est de rigueur. Les enfants ont la possibilité de proposer des activités ou d'apporter des jeux pour jouer avec leurs camarades.

8h45 : Fin des activités. Les enfants sont sollicités pour ranger le matériel et sont invités à passer aux sanitaires. Les enfants de l'élémentaire sont invités à passer aux sanitaires et rejoignent leurs classes et les maternelles sont accompagnés dans leurs classes.

9h00 : Début de l'école

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR
25 Place du 11 novembre - Beaumont
86490 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 85 50 55 - Fax 05 49 85 12 69

MAIRIE de SAINT-CYR
1 rue de la mairie – SAINT-CYR
86130 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 52 40 37 - Fax 05 49 62 58 31

- ***Le midi : la pause méridienne***

12h00 : Fin de la classe.

Le premier service : Les ATSEM amènent les enfants de Petite Section, de Moyenne Section et Grande Section au réfectoire, après être passé aux sanitaires et pour le lavage des mains. Un groupe de niveau primaire arrive également pour déjeuner au premier service. En moyenne sur ce premier service nous avons 35 enfants de maternelles et 40 enfants de l'élémentaire. Les PS et MS mangent dans un espace de l'accueil périscolaire afin d'être au calme et de prendre le temps dans leurs apprentissages et leurs autonomies (cet espace est lavé et désinfecté avant et après le repas) Après le repas, les enfants sont invités à débarrasser leur table et faire le tri de leurs déchets.

Les repas sont fournis par une société privée basé à Poitiers : SPRC nous livre des repas variés et équilibrés en liaison froide (produits locaux, bio, repas végétariens, menu à thème...).

Pendant ce temps les autres enfants des classes élémentaires profitent des animations mises en place, du matériel pédagogique mis à leur disposition dans la cour de l'école, le préau ou dans la salle de l'accueil périscolaire.

12h40 : Début du deuxième service : environ 40/45 enfants

L'équipe d'animation et de restauration prendra le temps pendant les repas :

- D'éduquer les enfants aux goûts, saveurs et textures des différents aliments
- En incitant les enfants à goûter sans jamais être forcé, de les rendre autonome
- Les sensibiliser et les éduquer au gaspillage alimentaire et au tri sélectif
- Leurs faire passer un moment convivial dans une ambiance détendue
- Animer les temps de repas

Les enfants de maternelle de MS/GS sortent du réfectoire afin de se détendre dans les différents lieux de loisirs, cités auparavant.

Les Petites Sections partent pour un temps de sieste et de repos.

Une attention particulière sera faite lors du moment du repos par l'équipe d'animation :

- Mettre en place une ambiance rassurante et réconfortante
- Un retour au calme et couché échelonné et adapté à chaque enfant
- Surveiller régulièrement les enfants pendant leur sommeil
- Mettre en place des activités calmes et reposantes pour les enfants qui ne dorment pas ou plus (30mn après le couché)
- Mettre en place un réveil en douceur pour chaque enfant

13h20/13h30 : Fin du repas et de la pause méridienne, tous les enfants sont dans la cour ou au dortoir, transmission d'informations, l'école prend le relais.

• **Les Temps d'Activités Périscolaires :**

La Municipalité propose les TAP trois fois par semaine dans chacune des écoles. Elles sont réalisées par l'équipe d'animation, des bénévoles et des intervenants extérieurs.

Ces Temps sont pris en charge par la Municipalité afin d'offrir la gratuité à toutes les familles.

École du Lac : mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45

15h45 : Fin de l'école

Les enfants passent aux toilettes, se changent si besoin. L'équipe d'animation périscolaire compte le nombre d'enfants présents et les dispatches sur les activités choisis (par les enfants). Les animateurs s'adaptent selon le choix des activités des enfants.

Activités avec les intervenants extérieurs :

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Intervenants extérieurs	Lieux d'interventions
Multisport	Jeudi/Vendredi										ESBSC	Cours/City stade/salle socio
	Mardi/Jeudi											Cours/Gymnase
Golf			Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi					Martin Guilbaud	Terrain école JK
	Jeudi						Jeudi	Jeudi	Jeudi	Jeudi		Golf
Magie						Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Brémart	Salle de réunion Thomas Pesquet
						Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi		Salle des assos St Cyr
Danse		Jeudi	Elodie Martinet	Gymnase scolaire								
		Vendredi		Salle Motricité								
Pétanque										Vendredi	Pétanque Beaumontoise	Boulodrome
										Jeudi		Salle socio éducative
Yoga/Sophr ologie					Mardi	Mardi	Jeudi	Jeudi	Jeudi	Mardi	Priscillia Carré	Salle de motricité
									Jeudi	Mardi		Salle de motricité/Dojo
Bibliothèque		Mardi	Hélène Morin	Bibliothèque Beaumont								
		Jeudi		Bibliothèque Beaumont								
Activités surprises		Jeudi	Christie Rouil	Bibliothèque Beaumont								
		Vendredi		Accueil périscolaire								
	Ecole du Lac											
	Ecole Jeanne Kaës											

Les activités proposées par l'équipe d'animation :

Projets animations :

« Les pays participants au jeux olympique et les jeux olympiques de Paris 2024 »

Activités :

Activités scientifiques et techniques, Activités d'expressions, Activité cuisine et Activité course d'orientation, activités manuelles et créatives, éveil musical, jeux collectifs, grands jeux, activités sportives, jeux libre, jeux de société, motricité, chantiers d'enfants....

Les enfants font les activités qu'ils souhaitent, ils s'inscrivent eux-mêmes sur les activités qu'ils veulent découvrir sur des cycles de 1, 2, 3 et 4 à 5 séances.

Nous proposons les TAP sur différents sites :

- Pour les maternelles, les activités sont proposées dans une salle d'activité spécifique pour les TAP des maternelles, la cour, la salle de motricité ou des classes.
- Pour les élémentaires, les activités sont proposées dans l'accueil périscolaire la cour, le réfectoire, la salle de motricité, salle des associations de la mairie annexe, au city-stade et la salle socio-éducative.

Temps forts dans l'année :

- Fabrication du Bonhomme et participation au Carnaval avec l'APE de l'école du Lac
- Course relais de tous les enfants avec les associations « Les Bipèdes » et l'APE
- Fabrication et cuisson au four à pain de la commune historique de Saint Cyr avec les associations du « Four à Pain » et de l'APE
- Fête de fin d'année des accueils périscolaires avec les parents

16h45 : Fin de l'activité

Les enfants sont raccompagnés vers leurs parents ou vers l'accueil périscolaire du soir.

- ***L'accueil périscolaire du soir :***

Ce temps est assuré par l'équipe d'animation périscolaire

15h45 les lundis et 16h45 les mardis, jeudis et vendredis : Les enfants dont les parents ne sont pas présents, sont accompagnés à l'accueil périscolaire du soir. Après un passage aux sanitaires, les enfants se dirigent à l'accueil périscolaire. Une collation est proposée à chaque enfant (fourni par la société de restauration). C'est un moment de détente où chacun prend le temps de manger et de boire. Vers 17h, les enfants terminent ce temps et sont invités à rejoindre les lieux de loisirs (selon la météo, cours de récréation, accueil, salle de motricité). Pour ceux et parents qui le souhaitent (enfants d'élémentaires) un temps pour les devoirs leur est consacré. Un animateur est mis à disposition pour les aider dans leurs devoirs. Son rôle est d'accompagner et d'encourager chaque enfant dans son travail. L'animateur ne fait en aucun cas les devoirs et ne les corrige pas ou peu, il est juste une aide afin de rendre chaque enfant autonome.

Ensuite tous les enfants maternelles et élémentaires se retrouvent tous ensemble pour participer à des activités libres ou dirigées. Ce temps est l'occasion de favoriser la mixité entre les différentes tranches d'âge (sans protocole sanitaire).

Les parents arrivent de façon échelonnée afin de récupérer leur enfant, l'équipe d'animation périscolaire prend le temps d'accueillir et d'échanger quelques avec chaque parent.

18h45 : Fin et fermeture de l'accueil périscolaire du soir.

- ***L'accueil périscolaire du mercredi après-midi à de 12h00 à 18h45 :***

L'activité principale de l'accueil périscolaire débute à 14h00 et se termine à 17h00. Le goûter est de 16h30 à 17h00.

Les enfants de maternelle et primaire sont amenés et installés au réfectoire par l'équipe périscolaire.

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants (qui ne participent pas à l'accueil périscolaire) dès 12h, ils ont la possibilité de les récupérer jusqu'à 12h15 à l'accueil périscolaire.

Pendant le temps du repas :

Une attention particulière sera faite lors du moment du repos par l'équipe d'animation :

- Mettre en place une ambiance rassurante et réconfortante
- Un retour au calme et couché échelonné et adapté à chaque enfant
- Surveiller régulièrement les enfants pendant leur sommeil
- Mettre en place des activités calmes et reposantes pour les enfants qui ne dorment pas ou plus (30mn après le couché)

A la fin du repas l'équipe d'animation dirige les enfants vers l'accueil périscolaire où le rythme et les besoins de l'enfant vont être pris en compte.

Pour ceux qui en ont besoin et qui le souhaitent, une sieste est proposée dans le dortoir de l'école maternelle.

Une attention particulière sera faite lors du moment du repos par l'équipe d'animation :

- Mettre en place une ambiance rassurante et réconfortante
- Un retour au calme et couché échelonné et adapté à chaque enfant
- Surveiller régulièrement les enfants pendant leur sommeil
- Mettre en place des activités calmes et reposantes pour les enfants qui ne dorment pas ou plus (30mn après le couché)
- Mettre en place un réveil en douceur pour chaque enfant

Des activités diverses sont proposées (2 propositions d'activités en général par mercredi, proposées par les enfants ou l'équipe d'animation). Les enfants peuvent ne pas y participer. Il convient donc de prévoir des activités en autonomie pour ces enfants-là.

Vers 16h30 : Après un passage aux sanitaires, les enfants se dirigent à l'accueil périscolaire. Une collation est proposée à chaque enfant (fourni par la société de restauration). C'est un moment de détente où chacun prend le temps de manger et de boire. Vers 17h, les enfants terminent ce temps et sont invités à rejoindre les lieux de loisirs (selon la météo, cours de récréation, accueil, salle de motricité). Pour ceux qui le souhaitent (enfants d'élémentaires) un temps pour les devoirs leur est consacré.

Ensuite tous les enfants maternelles et élémentaires se retrouvent tous ensemble pour participer à des activités libres ou dirigées. Ce temps est l'occasion de favoriser la mixité entre les différentes tranches d'âge (sans protocole sanitaire).

Les parents arrivent de façon échelonnée afin de récupérer leur enfant, l'équipe d'animation périscolaire prend le temps d'accueillir et d'échanger quelques avec chaque parent.

18h45 : Fin et fermeture de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi.

- **Le rôle de l'équipe :**

- Les animateurs

- *En présence de l'enfant :*

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

- Adapter son comportement, son vocabulaire et son langage en toute circonstance

- Etre à l'écoute, patient, disponible et équitable.

- Savoir poser les limites.

- Organiser, savoir proposer des activités variées et adaptées à leurs besoins.

- Valoriser chaque enfant.

- Veiller à ce que chacun trouve sa place au sein du groupe.

- Respecter les locaux, ranger et laisser propres les salles et le matériel.

- Chaque animateur doit amener l'enfant dans une démarche citoyenne, responsable, respectueuse de soi-même et des autres.

- *En présence de l'équipe :*

- Savoir se remettre en question

- Savoir se dire les choses sans s'énerver

- Prendre des initiatives

- Trouver sa place dans l'équipe

- Transmettre les informations

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR
25 Place du 11 novembre - Beaumont
86490 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 85 50 55 - Fax 05 49 85 12 69

MAIRIE de SAINT-CYR
1 rue de la mairie – SAINT-CYR
86130 BEAUMONT SAINT-CYR
Tél. 05 49 52 40 37 - Fax 05 49 62 58 31

○ *Pendant l'activité :*

Prendre en charge tout le groupe du début à la fin de l'activité (assumer sa responsabilité).

Capter l'attention et motiver les enfants.

Communiquer de façon claire en utilisant un langage compréhensible.

S'assurer de la compréhension du groupe en demandant un retour.

Etre à l'écoute de chaque enfant.

S'adapter aux situations rencontrées.

Donner un rythme à l'activité en fonction des besoins du groupe, en aménageant des moments d'intensités différentes.

Assurer la sécurité (morale et physique) du groupe.

Demander l'avis aux enfants constamment, s'adapter à leurs envies, faire des bilans avec eux afin d'évoluer et s'évaluer.

○ *Après l'activité :*

Organiser l'enchaînement entre l'activité ou le temps passé et le suivant (déplacements, repas, activités).

Ranger rigoureusement le matériel.

Prévoir un moment de bilan avec les enfants et entre les animateurs.

○ *Les domaines d'activités :*

L'activité est un puissant facteur de développement et de sociabilisations.

Le jeu sous toutes ses formes

Diversifier les activités, sportives, de pleine nature, d'expression, scientifique et technique, de création, artistique, libre....